

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 21 janvier 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE  
CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de janvier à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON

Convoqué au foyer, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, RIGAL Noël,

Absente : Mme LAJARRIGE Julie

Absents excusés : Mr PERRIRAZ Michel (procuration donnée à Mr RIGAL Noël) Mr REMY Claude (procuration donnée à Mr CUENOT Jean-Louis), Mr SUZZI Pierre (arrivé à 18h 21)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme MARTINA Christiane est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Tout d'abord Mr le Maire a présenté ses vœux aux membres du conseil. De même qu'il leur a demandé de ne pas se servir du téléphone portable, sauf pour suivre l'ordre du jour de la convocation.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°01/2021**

### **CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION RD35/CD30 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

Il s'agit du transfert de la part du département de la gestion de l'entretien de la RD35 à la commune suite aux travaux.

Approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°02/2021**

### **VOTE RAPPORT DE LA CLETC**

Suite à un courrier adressé au Président de la CCPC par le Maire de St Hippolyte du Fort, concernant la restitution des équipements sportifs. Le conseil communautaire a demandé une évaluation rétrospective à la CLETC. Celle-ci s'est réunie le 13 janvier 2021, et a estimé le coût des charges transférés. Le rapport de la CLETC devra être approuvé dans les 3 mois, par les communes membres pour délibération.

Approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°03/2021**

### **TRAVAUX RUE DES ROMARINS, LOT LA BRUSSIÈRE II**

Travaux de VRD (voirie et réseaux divers), évacuation d'eau de ruissellement, transformation de l'avaloir et pose grille en fonte. Un devis a été établi par L'Ets LAUPIE pour un montant TTC de 4 144.80 €.

Accord à l'unanimité

## **DELIBERATION N°04/2021**

### **VENTE DE L'EPAREUSE COMMUNALE**

Elle a été attribuée à Mr Sébastien HOPPE, chemin du Porche 30610 St Jean de Crieulon, pour un montant de 600€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Assainissement : Sur les 3 exercices précédents (2018-2019-2020) nous avons un montant de 13743€ d'impayés. N'est pas prise en compte la dernière facturation du 11 janvier 2021.  
Une relance sera faite auprès des débiteurs pour récupérer cet argent le plus rapidement possible.  
Faute de quoi, nous nous verrons dans l'obligation d'augmenter la participation à chaque assujetti à l'assainissement.
- 2) RV du 21 janvier pour le SCOT : Une réunion d'information a eu lieu avec Mrs MOH et CAILLET.  
Le compte rendu sera fait par Mr Laurent CAILLET, directeur de la section urbanisme. Ce rapport sera rendu aux membres du conseil.

- 3) Une convocation a été envoyée au conseil pour les écoles publiques de Sauve. Elle aura lieu le jeudi 8 février 2021 à 18h 15. Celle-ci a été remise à Mr Noël RIGAL, volontaire. Il représentera la commune de St Jean de Crieulon en tant que parent d'élève.
- 4) Logement communal : Les travaux du logement sont terminés. Une annonce sera faite sur le petit journal trimestriel, ainsi que sur la page FB de la mairie. Montant du loyer 480€ + charges.
- 5) Le petit journal est en cours de construction et sera distribué 2<sup>ème</sup> quinzaine de février.
- 6) Commissions de la CCPC : Demande de suivi concernant les réunions de commissions. Lorsque le titulaire ne peut se déplacer, il doit remettre au suppléant la convocation avec le jour, l'heure et le lieu de la réunion.
- 7) Lors de la prochaine réunion du conseil nous ferons un point sur le budget primitif 2021, en fixant avec les membres du conseil qui le voudront, des dates de réunions courant du mois de mars.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h 08.